



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements

**Outil à l'intention
des parlementaires**

Remerciements

Le présent *Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements* a été élaboré par le Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP. Il a été rédigé par M. Andy Williamson avec l'aide et le soutien d'Andy Richardson et d'Avinash Bikha.

Ce Cadre a été initialement évoqué lors d'une réunion du Pôle de recherche sur les données parlementaires du CIP, organisée par le Sénat des Pays-Bas, en juin 2025. Nous sommes reconnaissants à tous les membres du Pôle pour leur soutien et leurs conseils, et tenons à remercier tout particulièrement pour leur contribution le Conseil consultatif de Bahreïn, la Chambre des députés du Brésil, la Chambre des communes du Canada, le Parlement britannique et l'Assemblée nationale de Zambie.

Ce document est soumis à la [licence Creative Commons Attribution – Utilisation non commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International](#), laquelle permet aux utilisateurs de réutiliser, reproduire ou traduire librement l'œuvre, en tout ou en partie, à condition que la source soit mentionnée.



EUROPEAN UNION

WYDE
Parliaments



INTER PARES
Parliaments in Partnership
EU Global Project to Strengthen the Capacity of Parliaments



© Union interparlementaire (UIP) 2025

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne (UE), en partenariat avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), dans le cadre du projet mondial de l'UE INTER PARES | Parlements en partenariat, qui vise à renforcer les capacités des parlements.

Les appellations employées et la présentation des données dans ce produit d'information n'impliquent aucune prise de position de la part de l'Union interparlementaire (UIP) ou de l'UE quant au statut juridique ou au développement d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

La mention d'entreprises ou de produits spécifiques à des fabricants, qu'ils aient ou non été brevetés, n'implique nullement que ceux-ci ont été approuvés ou recommandés par l'UIP ou l'UE de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas indiqués.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'UIP pour vérifier les informations présentées dans cette publication. Toutefois, le contenu publié est diffusé sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du contenu incombe au lecteur. L'UIP et l'UE ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des dommages découlant de cette utilisation.

ISBN (imprimé) 978-92-9142-944-8, ISBN (numérique) 978-92-9142-945-5

Union interparlementaire (UIP), *Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements*.
Outil. (UIP, novembre 2025).

Traduction : Christian Jasinski

Conception et mise en page : René Berzia, Inkdrop

Table des matières

Remerciements	2
Avant-propos	4
À propos de ce Cadre	5
Les six niveaux de maturité en matière d'IA	6
Le parcours de transformation numérique	9
Utilisation du Cadre	10
Identifier les tâches à accomplir et les préparer	10
Établir des liens	10
Identifier le positionnement unique de chaque parlement et établir des priorités	11
Évaluer la maturité du parlement en matière d'IA	12
Exemples de questions d'évaluation	12
Exemples d'indicateurs	13
Les six niveaux de maturité en matière d'IA	14
Niveau 0 : Ad hoc	15
Niveau 1 : Démarrage	17
Niveau 2 : Émergent	20
Niveau 3 : Mise en œuvre	23
Niveau 4 : Intégration	26
Niveau 5 : Position de leadership	29
Relations entre le présent Cadre et les <i>Lignes directrices pour l'IA dans les parlements</i>	32
Mettre en pratique les Lignes directrices	33
Conclusion	38

Avant-propos

L'intelligence artificielle (IA) transforme notre monde à un rythme sans précédent, remodelant les économies, les sociétés et la gouvernance démocratique elle-même. Lors de la 149e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), tenue en octobre 2024, les Parlements membres ont adopté la résolution historique L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, qui appelle les parlements du monde entier à élaborer des cadres robustes en vue d'un déploiement responsable de l'IA.

Les parlements ne peuvent pas se permettre de prendre du retard alors que la société adopte ces nouvelles technologies. L'avenir de la démocratie et de ses institutions est en jeu. Cependant, la mise en place de processus parlementaires basés sur l'IA peut s'avérer complexe et nécessiter d'importantes ressources. Si elle n'est pas bien gérée, elle peut même être contre-productive. Chaque parlement a son propre contexte : cadres constitutionnels différents, niveaux de maturité numérique variables et contraintes budgétaires distinctes. Il n'y a pas de voie unique à suivre, mais il existe un besoin croissant d'orientations structurées.

Le présent Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements répond précisément à ce besoin. Développé par le Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP avec le soutien inestimable d'un large éventail de parlements, il s'agit d'un outil pratique permettant de mieux se situer dans son parcours en matière d'IA et de préparer l'avenir en toute confiance. Il est destiné à accompagner les Lignes directrices pour l'IA dans les parlements de l'UIP afin d'aider ces derniers à tirer profit des atouts de l'IA et à préserver la redevabilité démocratique, la transparence et la confiance des citoyens.

Ce Cadre tient compte du fait que l'excellence dans l'adoption de l'IA peut prendre plusieurs formes. Tous les parlements ne doivent pas nécessairement atteindre les niveaux de maturité les plus élevés dans tous les domaines. Ce qui importe, c'est une mise en œuvre réfléchie et adaptée au contexte, qui renforce la mission démocratique des parlements tout en garantissant que les risques sont gérés de manière responsable.

L'UIP reste déterminée à accompagner les parlements qui réfléchissent aux opportunités et aux défis de l'IA. Je remercie tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Cadre, en particulier les membres du Pôle de recherche sur les données parlementaires du CIP. J'invite les parlements à tirer parti de cette ressource et à se joindre à nous pour bâtir un avenir dans lequel le potentiel de l'IA profitera à tous.



Martin Chungong
Secrétaire général
Union interparlementaire

À propos de ce Cadre

Le *Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements* a été élaboré afin d'aider les parlements à adopter l'IA – en particulier les outils d'IA générative (IAGen) – en toute confiance et avec maîtrise, en les accompagnant pour coordonner et gérer un large éventail de projets complexes. Il est également destiné à servir d'outil pour informer les hauts responsables sur la préparation et la stratégie en matière d'IA.

Ce Cadre doit accompagner tous les parlements, indépendamment de leur taille, de leur maturité numérique ou de leur niveau d'adoption de l'IA. Il concerne les personnes et les groupes chargés de réglementer, planifier ou gérer stratégiquement l'IA. Il aidera les dirigeants parlementaires et le personnel expérimenté chargé des TIC à comprendre où en est leur parlement en termes de maturité en matière d'IA et il les accompagnera pour préparer l'avenir.

Comprenant six niveaux de maturité en IA, ce Cadre est un outil de diagnostic et de planification. Il ne s'agit pas d'une norme prescriptive devant être appliquée par tous les parlements de manière uniforme. Il propose :

- Une voie claire de progression passant par tous les niveaux.
- Des domaines d'action concrets que les parlements peuvent mettre en œuvre.
- Une prise en compte équilibrée de quatre domaines : gouvernance, capacités techniques, capacités organisationnelles et impact démocratique.
- Des attentes réalistes pour différents stades de maturité.
- Une forte intégration avec le document de l'UIP *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* et le *Guide sur la transformation numérique des parlements*, produit par l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP).

Ce Cadre est un outil souple aux caractéristiques suivantes :

- **Adaptable** à différentes tailles, différents systèmes et contextes parlementaires.
- **Évolutif**, allant de projets ponctuels à une transformation à l'échelle de l'institution.
- **Pratique**, avec des conseils clairs pour les utilisateurs institutionnels et techniques.
- **Démocratique**, pour garantir que l'IA améliore les fonctions parlementaires.

Les six niveaux de maturité en matière d'IA

Les six niveaux du Cadre de maturité sont détaillés ci-dessous :

Tableau 1 : Les six niveaux de maturité en IA

Niveau 0 : Ad hoc	Absence de gouvernance ou de stratégie. Outils d'IA (en particulier IAGen) utilisés de manière informelle par quelques personnes.
Niveau 1 : Démarrage	Connaissance de base, début de prise de conscience quant à la nécessité de règles et de stratégies.
Niveau 2 : Émergent	Projets pilotes, renforcement des capacités, formation, gouvernance initiale.
Niveau 3 : Mise en œuvre	Déploiement systématique, pratiques établies, processus de gouvernance formalisés.
Niveau 4 : Intégration	IA intégrée à toutes les fonctions parlementaires.
Niveau 5 : Position de leadership	Pratique avancée, élaboration de normes mondiales.

Ces niveaux sont décrits dans les sections suivantes.

Pour déterminer chaque niveau, le Cadre se concentre sur **trois domaines de développement interne** considérés comme essentiels pour un usage efficace de l'IA dans les parlements, auxquels s'ajoute un **quatrième domaine** qui s'appuie sur les trois premiers et sert de lien entre l'usage de l'IA et le fonctionnement démocratique ainsi que l'apport des parlements :

- 1. Gouvernance :** cadres internes, politiques et mécanismes de supervision mis en place pour garantir un usage responsable de l'IA, notamment la gestion des risques, les directives éthiques, les structures de redevabilité et le suivi de la conformité.
- 2. Capacités techniques :** infrastructures, systèmes, ainsi que gestion des données et mesures de sécurité, nécessaires pour mettre en œuvre et exploiter avec succès les outils d'IA dans le cadre parlementaire.

- 3. Capacités organisationnelles :** éléments humains nécessaires pour accompagner l'adoption de l'IA, notamment l'engagement des responsables, les compétences et le niveau de connaissance du personnel, les processus de gestion du changement, les programmes de formation et la culture institutionnelle.
- 4. Impact démocratique :** effets de la mise en œuvre de l'IA sur les fonctions parlementaires, la participation des citoyens, la transparence, la redevabilité et la préservation ou le renforcement des valeurs et processus démocratiques.

L'adoption concrète de l'IA dans les parlements est intrinsèquement complexe et dépendante du contexte, ce qui nécessite une compréhension nuancée du développement institutionnel. Tout comme la stratégie numérique globale d'un parlement se développe dans plusieurs domaines interdépendants, il en va de même pour la maturité de l'institution en matière d'IA. Les progrès réalisés dans ces domaines par un parlement attestent d'une mise en œuvre réussie et responsable de l'IA au fil de son parcours, depuis les bases initiales jusqu'à une position de pointe en innovation.

Les niveaux ne constituent pas un parcours rigide et linéaire devant être suivi de manière uniforme dans tous les domaines. Par exemple, un parlement peut atteindre le niveau 2 en matière de gouvernance tout en continuant à fonctionner au niveau 1 en termes de capacités techniques. De même, il peut disposer de solutions techniques de pointe au niveau 4 alors que ses cadres de gouvernance restent au niveau 2.

Si les parlements progressent à des rythmes différents en fonction de leurs priorités et de leurs ressources, un développement soutenu dans ces quatre domaines est essentiel pour atteindre une maturité significative en matière d'IA.

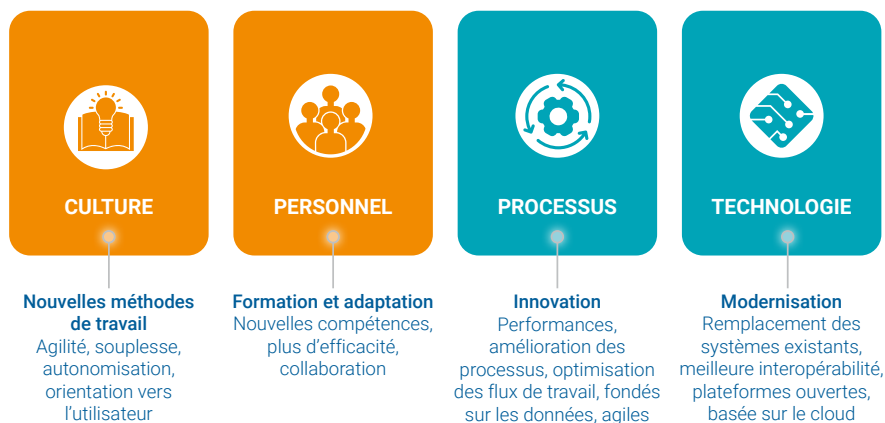
Tableau 2 : Synthèse du Cadre

Level	Domaine			
	Gouvernance	Capacités techniques	Capacités organisationnelles	Impact démocratique
Niveau 0 Ad hoc	Pas de gouvernance ou de politique en place.	Aucun accompagnement, mais un usage ad hoc, en particulier des outils d'IAGen.	Non pris en compte. →	Non pris en compte.
Niveau 1 Initial	Structure de gouvernance de base, politiques initiales.	Évaluation des infrastructures, gouvernance de base pour les données.	Connaissance fondamentale, formation de base.	→ Prise en compte des valeurs démocratiques de base.
Niveau 2 Émergent	Cadre éthique global, gestion systématique des risques.	Mises en œuvre pilotes, protocoles de sécurité.	Expertise spécialisée par fonction, réseau de référents.	→ Renforcement contrôlé des fonctions administratives.
Niveau 3 Mise en œuvre	Mécanismes d'application, remontée transparente d'informations.	Déploiement à grande échelle, solutions personnalisées.	Compétences transversales, gestion du changement.	→ Meilleure participation des citoyens, accompagnement en matière de législation.
Niveau 4 Intégration	Gouvernance adaptative, suivi en temps réel.	Intégration avancée, capacités prédictives.	Expertise intégrée, culture de l'innovation.	→ Meilleure prise de décision, efficacité de l'institution.
Niveau 5 Position de leadership	Cadres anticipatifs, élaboration de normes mondiales.	Adoption de technologies émergentes, systèmes autonomes.	Capacité de recherche, rôle de premier plan dans la réflexion.	→ Innovation démocratique, influence mondiale.

Le parcours de transformation numérique

Ce Cadre tient compte du fait que l'adoption de l'IA par le parlement – comme tout processus de transformation numérique – n'est pas une simple question de technologie, mais que la culture, les personnes et les processus sont tout aussi importants.

Figure 1 : Secteurs concernés par le programme de transformation numérique



Source : [Guide sur la transformation numérique des parlements \(UIP/ASGP\)](#)

Les ressources suivantes de l'UIP, dont la lecture est recommandée parallèlement au présent Cadre, servent à aider les parlements dans leur transition numérique :

- Le [Guide sur la transformation numérique des parlements de l'UIP/ASGP](#) traite du rôle et des exigences en ce qui concerne les responsables, et il examine les défis et les risques internes et externes, ainsi que les points de défaillance potentiels.
- Les [Lignes directrices pour l'IA dans les parlements de l'UIP](#) proposent des conseils pratiques en matière d'approche stratégique, de gouvernance robuste, de considérations éthiques et de gestion des risques. Ce document souligne l'importance d'utiliser l'IA pour augmenter et améliorer les capacités humaines plutôt que de les remplacer, en particulier dans le cadre des délibérations et des prises de décisions démocratiques.
- Les [Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements](#), élaborés par des parlements et compilés puis publiés par l'UIP, offrent des suggestions pratiques sur la manière dont l'IA peut être utilisée.

Utilisation du Cadre

En proposant une approche structurée pour relever le défi complexe que représente l'IA, ce Cadre aide les parlements à tirer parti des atouts de l'IA tout en préservant les processus démocratiques qu'ils servent et en garantissant une gouvernance interne efficace.

Les parlements ne peuvent utiliser efficacement ce Cadre que si un environnement favorable est en place. Les considérations et recommandations ci-dessous visent à favoriser la création d'un tel environnement.

Identifier les tâches à accomplir et les préparer

Les parlements doivent comprendre comment ils vont :

- 1. Évaluer et planifier** : évaluer la maturité actuelle et élaborer des feuilles de route pour la mise en œuvre.
- 2. Suivre les progrès** : suivre régulièrement l'évolution et motiver les décisions en matière d'affectation des ressources.
- 3. Communiquer de manière stratégique** : proposer un cadre de discussion commun aux parties prenantes tout au long du cycle de vie relatif à l'usage de l'IA au parlement.

Établir des liens

Le présent Cadre complète les stratégies nationales, les normes internationales et les lignes directrices spécifiques à chaque secteur en matière d'IA. Les parlements sont donc invités à :

- L'utiliser comme instrument de liaison entre les principes généraux relatifs à l'IA et leur mise en œuvre propre au contexte parlementaire, tout en se référant activement aux normes externes pertinentes pour leur juridiction.
- Commencer par évaluer honnêtement leur positionnement actuel, puis concentrer les efforts de développement là où l'IA apporte la plus grande valeur ajoutée aux fonctions essentielles.
- Miser sur ses points forts plutôt que de chercher à combler toutes ses lacunes en même temps.
- Considérer le Cadre comme un outil évolutif, réévaluer régulièrement leur positionnement et s'inspirer d'autres parlements tout en conservant leur approche unique.

Identifier le positionnement unique de chaque parlement et établir des priorités

Il faut garder à l'esprit que le parcours de maturation de chaque parlement reflète sa situation particulière, notamment :

- Cadres constitutionnels et juridiques.
- Ressources disponibles et contraintes budgétaires.
- Infrastructure numérique existante.
- Culture organisationnelle et aptitude au changement.
- Priorités politiques et attentes des parties prenantes.
- Importance et complexité des fonctions parlementaires.

Plutôt que de rechercher des progrès uniformes dans tous les domaines, les parlements sont encouragés à hiérarchiser les priorités en matière de développement en fonction de leurs objectifs stratégiques, de leurs besoins immédiats et des capacités dont ils disposent.

Chaque parlement définit sa propre approche en fonction de son contexte institutionnel unique. Passer au niveau de maturité supérieur ne signifie pas satisfaire à tous les critères spécifiques de ce Cadre. Il s'agit plutôt d'une évaluation générale du positionnement et du statut actuels du parlement dans quatre domaines : la gouvernance, les capacités techniques, les capacités organisationnelles et l'impact démocratique.

Évaluer la maturité du parlement en matière d'IA

Bien que ce Cadre ne soit pas un outil formel d'évaluation, il propose un ensemble structuré de critères permettant aux parlements de juger de leur usage de l'IA, de comprendre leurs performances dans les quatre domaines de développement et de mesurer leur positionnement par rapport aux niveaux de maturité. Il peut ainsi contribuer à étayer une approche d'évaluation plus globale, alliant vision stratégique et indicateurs mesurables.

Les parlements pourraient trouver utile d'évaluer leur maturité séparément pour chacun des quatre domaines de développement, plutôt que de rechercher un niveau global unique. Cette approche par domaine peut aider à identifier les forces et les faiblesses spécifiques et contribuer à prendre des décisions motivées sur les priorités de développement et d'affectation des ressources en matière d'IA.

Le parcours de chaque parlement en matière d'IA étant unique, chacun doit s'évaluer en fonction de sa situation particulière. Les exemples de questions ci-dessous permettent d'identifier les éléments à évaluer, tandis que les exemples d'indicateurs fournissent des conseils pratiques pour mesurer et suivre ces capacités.

Exemples de questions d'évaluation

Les exemples de questions d'évaluation ci-dessous constituent un point de départ pour comprendre qualitativement la maturité de votre parlement en matière d'IA pour les quatre domaines de développement définis par le présent Cadre, ainsi que pour suivre les progrès réalisés dans ces domaines :

Gouvernance

- Dans quelle mesure les politiques en matière d'IA sont-elles globales et comment sont-elles mises en œuvre ?
- Quel niveau de gestion des risques est appliqué ?
- Quels sont les mécanismes formels de supervision et de redevabilité mis en place pour l'IA ?
- Quelle est l'efficacité de l'implication des parties prenantes ?

Capacités techniques

- Quel est le niveau de maturité des infrastructures et de l'architecture ? Sont-elles prêtes pour l'IA ?
- Comment est gérée l'intégration des systèmes ?
- Quelles sont les pratiques et les processus mis en place pour garantir la qualité et la gouvernance des données ?
- Quelles sont les mesures de sécurité et de conformité mises en place ?

Capacités organisationnelles

- Quelle est l'implication des responsables dans l'IA ?
- Quelle est la vision pour l'usage de l'IA ?
- Quels sont les niveaux de compétence et de connaissance au sein du parlement et comment ceux-ci sont-ils développés ?
- Est-ce qu'un processus efficace de gestion du changement est en place ?
- Est-ce que le parlement a une culture de l'innovation ?

Impact démocratique

- Comment l'IA peut-elle améliorer les fonctions parlementaires ?
- Quelles sont les opportunités pour améliorer la participation des citoyens ?
- Quels processus sont en place pour garantir la transparence et la redevabilité de l'IA ?
- Comment l'usage de l'IA préserve-t-il ou renforce-t-il les valeurs démocratiques ?

Exemples d'indicateurs

Pour compléter cette évaluation qualitative et suivre les progrès réalisés au fil du temps, les parlements doivent également élaborer leurs propres indicateurs quantitatifs et qualitatifs pouvant être mesurés et contrôlés régulièrement. Des exemples d'indicateurs sont proposés ci-dessous :

Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'applications d'IA opérationnelles• Scores d'évaluation des connaissances du personnel en matière d'IA• Indicateurs de performance et de fiabilité du système• Rapports coûts-avantages des applications de l'IA	<ul style="list-style-type: none">• Niveaux de satisfaction et de confiance des parties prenantes• Éléments attestant de l'amélioration du processus démocratique• Indicateurs de notoriété et de réputation• Partage des connaissances et indicateurs d'influence

Les six niveaux de maturité en matière d'IA

Les sections suivantes analysent et approfondissent les six niveaux de maturité. Pour chaque niveau (de 0 à 5), le Cadre explique les aspects suivants :

- **Caractéristiques fondamentales** : descripteurs des critères pour chaque domaine à chaque niveau.
- **Domaines clés pour progresser** : options pour dépasser ce niveau et atteindre le niveau suivant, c'est-à-dire éléments sur lesquels un parlement ayant atteint ce niveau de maturité doit travailler.
- **Indicateurs de réussite** : objectif que souhaite atteindre le parlement pour considérer qu'il fonctionne efficacement à son niveau actuel et qu'il est désormais prêt à passer au niveau de maturité supérieur.
- **Préparer le niveau suivant** : questions prospectives qu'un parlement doit se poser à mesure qu'il gagne en maturité.

Les six niveaux du Cadre de maturité en matière d'IA sont décrits en page 6 ci-dessus. En étudiant les niveaux de maturité, il faut garder à l'esprit les considérations suivantes :

- Ce Cadre est un outil destiné à faciliter la compréhension et la planification. Il n'est pas normatif.
- Les parlements peuvent se situer à différents niveaux dans différents domaines.
- Les **Lignes directrices pour l'IA dans les parlements** de l'UIP sont pertinentes à tous les niveaux de maturité.



Le parlement n'a mis en place aucune politique ni procédure officielle. Certains utilisateurs peuvent adopter des outils basés sur l'IA, en particulier l'IAGen, dans leur travail personnel, et la sensibilisation à l'IA au sein de l'institution est en hausse.

Caractéristiques fondamentales

Gouvernance

- L'IA n'est pas officiellement reconnue. Il n'existe aucune réglementation ni aucun processus en place.
- Aucune structure de gouvernance n'a été envisagée.

Capacités techniques

- Il existe des signes d'adoption précoce à titre personnel (ad hoc).
- Certains utilisateurs expérimentent de manière informelle des outils d'IAGen.

Capacités organisationnelles

- Aucun programme officiel de sensibilisation ou de formation n'est en place.
- L'adoption de l'IA est entièrement informelle et n'est pas reconnue par les responsables de l'institution.
- Aucune fonction ni aucune responsabilité n'est désignée pour la supervision de l'IA.
- Des personnes ont recours à des outils sans soutien ni conseils de la part de l'organisation.

Impact démocratique

- Cet aspect n'est pas pris en compte : aucune évaluation de l'impact de l'IA sur les fonctions parlementaires n'a été réalisée.
- Aucun lien n'est établi entre l'usage d'outils ad hoc et les enjeux démocratiques.
- Les risques potentiels pour les processus parlementaires n'ont pas été identifiés.



Axes prioritaires pour progresser

Gouvernance et stratégie

- Prise de conscience émergente et précoce de la nécessité d'établir des procédures.

Évaluation et planification

- Aucune.

Renforcement des capacités

- Il existe quelques expérimentations ad hoc et une adoption précoce par les parlementaires et le personnel, en particulier des outils d'IAGen.
- Ces pratiques ne sont pas reconnues par l'institution et aucune formation officielle n'est dispensée.

Conformité et cohérence

- Aucune.

Indicateurs de réussite

- L'usage informel de l'IA est reconnu.
- Il existe une exigence de l'institution pour développer une approche plus formelle de l'IA.

Préparation au niveau suivant

Concertations entre dirigeants

- Les dirigeants sont-ils conscients de l'usage informel de l'IA et prêts à discuter d'une approche coordonnée ?

Identification des parties prenantes

- Qui doit participer aux premières concertations sur l'IA ?
- Quelles commissions, quels services ou quelles personnes possèdent l'expertise ou l'autorité nécessaires ?

Formation et sensibilisation

- Que comprend votre parlement des capacités, des risques et de la gouvernance de l'IA ?
- Des séances de sensibilisation contribueraient-elles à instaurer une compréhension commune ?

Évaluation des ressources

- Votre parlement peut-il consacrer du temps et des moyens financiers à l'examen systématique de l'IA ?

Situation actuelle

- Quels outils d'IA sont déjà utilisés et quels enseignements peut-on tirer de ces expériences ?



Le parlement se lance dans l'IA, met l'accent sur la sensibilisation et définit des structures de gouvernance de base.

Caractéristiques fondamentales

Gouvernance

- L'IA est considérée comme un outil potentiel d'amélioration du fonctionnement du parlement.
- Des structures de gouvernance de base sont mises en place ou en cours de planification.

Capacités techniques

- Une évaluation initiale de l'état de préparation et des opportunités a été effectuée.

Capacités organisationnelles

- Des programmes de sensibilisation et d'acquisition de compétences fondamentales ont été lancés.
- Des utilisateurs commencent à évaluer et à expérimenter des outils d'IAGen au sein du parlement.

Impact démocratique

- Le parlement a entamé un premier examen des valeurs démocratiques fondamentales (transparence, redevabilité) dans l'usage de l'IA.
- Le parlement est conscient que les décisions prises par l'IA peuvent avoir une incidence sur la transparence parlementaire et la confiance des citoyens.
- Le parlement est conscient que des garde-fous démocratiques doivent être intégrés à la mise en œuvre de l'IA.
- Des cadres de base sont mis en place pour garantir que l'IA accompagne les processus démocratiques plutôt que de les compromettre.



Axes prioritaires pour progresser

Gouvernance et stratégie

- **Structure de gouvernance de l'IA** : établir un cadre de gouvernance de base avec des fonction clairement définies, soit par le biais des commissions existantes, soit par la création d'un nouvel organisme dédié à l'IA.
- **Élaboration initiale de la politique** : créer une politique fondamentale en matière d'IA couvrant les principes de base en matière d'éthique, de transparence et de redevabilité.
- **Identification des parties prenantes** : identifier les principales parties prenantes internes et externes, notamment les parlementaires, le personnel, les citoyens et les partenaires technologiques.
- **Vision et stratégie** : définir les ambitions préliminaires en matière d'IA, en les mettant en cohérence avec les objectifs stratégiques et institutionnels, ainsi qu'avec les valeurs démocratiques.

Évaluation et planification

- **Évaluation de l'état de préparation** : évaluer l'infrastructure actuelle, les sources des données, la culture numérique et la culture organisationnelle à l'aide d'outils structurés.
- **Identification des opportunités** : cartographier les scénarios potentiels d'usage de l'IA en mettant l'accent sur les fonctions **administratives et d'accompagnement**.
- **Identification des risques** : commencer à élaborer un processus d'évaluation des risques liés à l'IA et renforcer la sensibilisation aux risques découlant de l'adoption de l'IA.
- **Humains dans la boucle** : commencer à réfléchir à la manière dont les humains resteront impliqués dans tous les processus assistés par l'IA afin d'assurer une supervision et une redevabilité.
- **Planification des ressources** : commencer à évaluer les besoins en matière de budget, de compétences et d'infrastructures, mais partir du principe qu'il s'agira d'une évaluation à haut niveau.

Renforcement des capacités

- **Évaluation de référence** : évaluer les connaissances actuelles en matière de données et d'IA au sein de l'institution.
- **Formation fondamentale** : dispenser une formation de base sur l'IA couvrant les concepts, les opportunités et les risques pour différentes fonctions parlementaires.
- **Évaluation des infrastructures** : évaluer les systèmes informatiques existants, les capacités de gestion des données et les mesures de sécurité.
- **Développement de partenariats** : commencer à collaborer avec des institutions universitaires, des fournisseurs de technologies et d'autres parlements.

Conformité et cohérence

- **Recherche sur le cadre** : identifier les normes et réglementations pertinentes en matière d'IA, tant au niveau national qu'international.
- **Conformité légale** : évaluer l'impact des lois existantes sur la mise en œuvre de l'IA dans un contexte parlementaire.
- **Cohérence démocratique** : veiller à ce que les initiatives en matière d'IA complètent les procédures parlementaires existantes et les principes démocratiques.



Indicateurs de réussite

- Une structure de gouvernance de base pour l'IA a été mise en place.
- Une politique initiale d'IA est en cours d'élaboration.
- Une stratégie initiale en matière d'IA est en cours d'élaboration, avec une feuille de route claire et des exigences en matière de gouvernance.
- Une évaluation de l'état de préparation a été réalisée.
- Une formation de base est dispensée au personnel clé.
- Un inventaire des risques a été créé et est tenu à jour.
- Les exigences en matière de conformité ont été identifiées.

Préparation au niveau suivant

État de préparation à la formalisation de la politique

- Les principes éthiques sont-ils suffisamment clairs pour encadrer des projets pilotes et évaluer des initiatives spécifiques en matière d'IA ?

Identification des projets pilotes

- Quels cas d'utilisation à faible risque et à forte valeur ajoutée pourraient servir d'opportunités efficaces de formation ?

Analyse des lacunes en matière de compétences

- Disposez-vous d'une expertise en matière technique et de gouvernance pour superviser des projets pilotes de manière fiable, ou avez-vous besoin de formations, de recrutements ou de partenariats ?

Maturité en matière de gestion des risques

- Votre cadre est-il suffisamment développé pour permettre de mener des évaluations systématiques des risques sur des applications spécifiques ?

Fondements de la gouvernance des données

- Vos données sont-elles prêtes ?
- Comprenez-vous quelles données seront nécessaires pour les projets pilotes ?
- Savez-vous si ces données répondent à des normes de qualité, de confidentialité et de sécurité ?

Planification en matière de budget et d'achats

- Avez-vous identifié les coûts et vous êtes-vous assuré que les processus d'achat permettent d'évaluer efficacement les fournisseurs d'IA ?



Le parlement apprend par la pratique, en menant des projets pilotes et en renforçant ses capacités.

Caractéristiques fondamentales

Gouvernance

- Une politique en matière d'IA couvrant les principes éthiques est en cours de mise en œuvre.

Capacités techniques

- Des projets pilotes systématiques sont en cours, avec des objectifs de formation clairs.
- Des programmes ciblés de développement des compétences ont été mis en œuvre et le parlement développe une expertise spécifique à chaque fonction.
- Une analyse exploratoire des technologies se déroule dans des environnements contrôlés.

Capacités organisationnelles

- Des référents en matière IA se font connaître et des experts métier ont été identifiés dans des services clés.
- Des programmes de formation spécifiques à des fonctions sont développés pour les parlementaires, le personnel et les équipes techniques.
- Un changement culturel vers l'expérimentation et la formation systématiques en est à ses débuts.
- Le parlement commence à intégrer la connaissance de l'IA dans ses pratiques organisationnelles.

Impact démocratique

- Une amélioration maîtrisée des fonctions administratives a commencé.
- Une évaluation initiale a été faite sur la manière dont des applications pilotes peuvent améliorer l'accès des citoyens aux informations parlementaires.
- Des mécanismes ont été mis en place pour suivre et évaluer l'impact démocratique des projets pilotes.
- La remontée transparente d'informations sur des projets pilotes d'usage de l'IA commence à être envisagée.
- Des risques pour les processus démocratiques sont systématiquement identifiés grâce à une évaluation pilote.



Axes prioritaires pour progresser

Mise en œuvre pilote

- **Gestion de portefeuille** : mettre en place une approche systématique à l'aide de méthodologies telles que STEP (segmentation, transition, éducation et performances).
- **Applications à faible risque** : commencer par les tâches administratives (gestion des documents, planification, assistance de base à la recherche).
- **Tests contrôlés** : mettre en œuvre des outils d'IA dans des environnements de type bac à sable avec une supervision humaine rigoureuse.
- **Solutions prêtes à l'emploi ou solutions développées** : ne pas oublier que ces deux voies sont valables et peuvent inclure l'intégration de systèmes existants.
- **Développement itératif** : mettre l'accent sur une croissance agile et itérative et sur le produit minimum viable (PMV).

Gouvernance renforcée

- **Politiques exhaustives** : élaborer des politiques détaillées couvrant les huit principes éthiques (confidentialité, transparence, redevabilité, équité et non-discrimination, robustesse et sécurité, autonomie et supervision humaines, bien-être sociétal et environnemental, propriété intellectuelle).
- **Gestion des risques** : mettre en œuvre une évaluation systématique des risques à l'aide de questionnaires structurés et de cadres d'évaluation.
- **Mécanismes de supervision** : mettre en place des processus de suivi et d'évaluation pour les applications de l'IA.
- **Gestion des fournisseurs** : créer des cadres d'évaluation permettant de faire la distinction entre les capacités réelles en matière d'IA et le positionnement marketing.

Développement des compétences et renforcement des capacités

- **Formation spécifique à la fonction** : proposer des programmes ciblés de formation à l'IA pour les parlementaires, le personnel et les équipes techniques.
- **Programme de maîtrise des données** : mettre en place une formation complète aux données, obligatoire avant tout déploiement de l'IA.
- **Réseau de référents** : former des ambassadeurs internes de l'IA et des experts en la matière.
- **Partenariats externes** : collaborer avec des universités, des groupes de réflexion et des fournisseurs de technologies pour bénéficier de leur expertise et réaliser des travaux de validation de principe.

Technologie et sécurité

- **Évaluation des outils d'IA** : tester diverses applications d'IA en mettant l'accent sur la transparence et l'explicabilité.
- **Gouvernance des données** : définir la propriété des données, les fonctions de gestion et les processus de gestion de la qualité.
- **Mise en œuvre de la sécurité** : déployer des mesures de cybersécurité spécifiques à l'IA, notamment des protocoles d'évaluation des menaces et de protection.
- **Planification de l'architecture** : évaluer les exigences pour l'intégration avec les systèmes parlementaires existants.



Indicateurs de réussite

- Plusieurs projets pilotes ont été menés à bien.
- Une politique éthique globale en matière d'IA a été mise en œuvre.
- La maîtrise de l'IA par le personnel s'est améliorée de manière mesurable.
- Un cadre de gouvernance des données est opérationnel.
- Des protocoles de sécurité ont été définis pour l'IA.
- Le processus d'évaluation des fournisseurs du parlement s'est avéré efficace.

Préparation au niveau suivant

Enseignements tirés

- Qu'ont révélé les projets pilotes sur la valeur, les limites et les risques de l'IA ?
- Des informations sont-elles systématiquement recueillies et utilisées pour affiner la stratégie ?

État de préparation à un changement d'échelle

- Quels projets pilotes ont démontré une valeur et une sécurité suffisantes pour justifier un déploiement plus large ?
- Quels autres cadres ou infrastructures de gouvernance seraient nécessaires pour permettre cette expansion ?

Évaluation de la culture organisationnelle

- Votre parlement développe-t-il des capacités de gestion du changement en vue d'une adoption large ?
- Le personnel est-il prêt à adopter des processus de travail basés sur l'IA ?

Maturité de la gouvernance

- Les mécanismes de supervision sont-ils efficaces dans la gestion des projets pilotes ?
- Convient-il de consolider les structures d'application, de transparence et de redevabilité avant d'étendre le déploiement ?

Évaluation des infrastructures techniques

- Votre architecture informatique est-elle en mesure de prendre en charge des applications d'IA plus intégrées, ou faudra-t-il investir dans les infrastructures ?

Éléments attestant d'un impact démocratique

- Pouvez-vous expliquer et mesurer de quelle manière l'IA améliore les processus démocratiques au-delà de l'efficacité administrative ?



Le parlement déploie avec succès l'IA grâce à une mise en œuvre systématique de cette technologie.

Caractéristiques fondamentales

Gouvernance

- Les principes éthiques sont intégrés au cycle de vie des projets d'IA, dans les processus de travail qui utilisent l'IA et dans la prise de décision.

Capacités techniques

- Les projets pilotes couronnés de succès passent au statut opérationnel, l'IA étant déployée dans des fonctions parlementaires à fort impact.
- Des solutions parlementaires personnalisées ont été développées ou acquises.

Capacités organisationnelles

- L'expertise en la matière est intégrée à tous les services clés.
- La formation et les compétences sont évaluées à l'échelle de l'organisation, avec des processus formels de gestion du changement qui accompagnent un déploiement systématique.
- Des structures organisationnelles et des fonctions spécifiques ont été mises en place pour la supervision de l'IA.
- La culture et les processus internes permettent d'identifier proactivement de nouveaux scénarios d'utilisation de l'IA, et les enseignements tirés sont systématiquement consignés et appliqués dans toute l'organisation.

Impact démocratique

- La participation des citoyens est accrue grâce à un meilleur accès aux informations parlementaires et aux processus législatifs.
- Les fonctions d'accompagnement législatif sont renforcées.
- Un système de remontée transparente d'informations sur l'usage de l'IA et ses effets sur les fonctions parlementaires est mis en place.
- On constate des améliorations mesurables dans la manière dont le parlement sert les citoyens tout en assurant la redevabilité démocratique.
- L'examen post-législatif et l'analyse des politiques s'appuient sur des informations fournies par l'IA.
- La confiance des citoyens est conservée grâce à une communication claire sur le rôle de l'IA dans les processus parlementaires.



Axes prioritaires pour progresser

Mise en œuvre systématique

- **Comité d'examen des projets** : solliciter et collecter des avis provenant de différentes fonctions pour garantir la cohérence avec la politique et la stratégie en matière d'IA.
- **Applications stratégiques** : mettre en œuvre l'IA dans la recherche législative, les services aux administrés et l'analyse des politiques, en fonction des priorités stratégiques.
- **Mise à l'échelle du portefeuille** : faire passer les projets pilotes réussis en phase opérationnelle en assurant une gestion appropriée du changement.
- **Mesure des performances** : définir des indicateurs pour les performances clés et des mesures de réussite correspondant aux objectifs parlementaires.
- **Solutions personnalisées** : développer ou acquérir des outils d'IA spécialement conçus pour les fonctions parlementaires.

Gouvernance de niveau avancé

- **Application des politiques** : mettre en œuvre des politiques complètes en matière d'IA, assorties de mécanismes d'application et de structures de redevabilité.
- **Capacités d'audit** : développer les capacités internes en matière d'audit des algorithmes et de suivi des performances.
- **Remontée transparente d'informations** : produire régulièrement des rapports publics sur l'usage et les résultats de l'IA, accompagnés de stratégies de communication claires.
- **Gestion avancée des risques** : mettre en place des mesures sophistiquées d'évaluation et d'atténuation des risques tout au long du cycle de vie de l'IA.

Capacités renforcées

- **IA multimodale** : déployer des applications de pointe, notamment la reconnaissance vocale, l'analyse d'images et le traitement du langage naturel.
- **Intégration des données** : créer des plates-formes de données unifiées pour prendre en charge les applications d'IA, avec une gouvernance robuste pour garantir l'intégrité des données.
- **Intégration dans les processus de travail** : intégrer des outils d'IA dans les activités parlementaires quotidiennes et les systèmes d'aide à la décision.
- **Assurance qualité** : mettre en œuvre des processus complets de test, de validation et de contrôle qualité.

Renforcement de la démocratie

- **Participation des citoyens** : utiliser l'IA pour améliorer la participation des citoyens et l'accès aux informations parlementaires.
- **Accompagnement législatif** : déployer l'IA pour l'analyse des projets de loi, la cartographie des amendements et l'examen post-législatif.
- **Coopération interparlementaire** : participer activement aux réseaux parlementaires sur l'IA et aux initiatives de partage des connaissances.



Indicateurs de réussite

- L'IA est opérationnelle dans plusieurs domaines à fort impact.
- Une publication d'informations sur l'usage de l'IA a été mise en place.
- Des solutions parlementaires personnalisées basées sur l'IA ont été déployées.
- Des améliorations mesurables ont été observées dans l'efficacité parlementaire.
- Le parlement jouit d'une solide réputation en matière d'usage responsable de l'IA.
- Le parlement joue un rôle de premier plan dans les réseaux interparlementaires consacrés à l'IA.

Préparation au niveau suivant

Planification de l'intégration interfonctionnelle

- Quels changements organisationnels ou de flux de travail permettraient à l'IA de s'intégrer naturellement aux fonctions parlementaires ?

Adaptations de la gouvernance

- Vos politiques et mécanismes de supervision en matière d'IA s'adaptent-ils à l'expérience croissante et à l'évolution du paysage de l'IA ?

Besoins en capacités de niveau avancé

- Quelles capacités prédictives, analytiques ou d'aide à la décision pourraient renforcer les fonctions législatives, de supervision ou d'interaction avec les parties prenantes ?

Évaluation de la culture de l'innovation

- Le personnel se sent-il habilité à proposer des innovations en matière d'IA ?
- Existe-t-il des processus permettant d'évaluer et de mettre en œuvre les idées prometteuses ?

Systèmes de gestion des connaissances

- Les connaissances liées à l'IA sont-elles acquises et partagées entre les différents services, ou bien l'expertise est-elle concentrée entre les mains de quelques individus ?

Positionnement en tant que chef de file

- Vos pratiques, vos retours d'informations et vos résultats sont-ils suffisamment mûrs pour être partagés avec d'autres institutions et contribuer au discours démocratique plus large sur l'IA ?



Le parlement intègre l'excellence, et l'IA est considérée comme une capacité institutionnelle.

Caractéristiques fondamentales

Gouvernance

- La supervision humaine est continuellement améliorée, en particulier pour les décisions à fort impact ou sensibles.
- Les cadres de gouvernance adaptative évoluent au gré des progrès technologiques et de l'expérience opérationnelle.
- Les performances et la conformité du système d'IA sont suivies en temps réel.
- Des structures de responsabilité claires sont en place pour toutes les décisions et tous les résultats liés à l'IA.
- Des capacités d'audit des algorithmes ont été mises en place pour évaluer de manière systématique l'équité et la précision des systèmes d'IA.

Capacités techniques

- L'IA est naturellement intégrée aux activités parlementaires quotidiennes dans les principales fonctions.
- Des capacités avancées d'aide à la décision et de prévision sont opérationnelles.
- L'IA est intégrée de manière sophistiquée aux systèmes existants et fait partie intégrante des flux de travail.
- Les capacités d'analyse prédictive facilitent l'analyse législative complexe.
- Une assurance qualité continue et une détection automatisée des anomalies sont en place.
- Les systèmes sont optimisés de manière proactive en fonction des retours d'expérience opérationnels et des meilleures pratiques émergentes.

Capacités organisationnelles

- Une expertise transversale en matière d'IA est intégrée à l'ensemble de l'organisation.
- L'institution est reconnue exemplaire en matière d'IA, le personnel ayant une culture de l'innovation et de l'expérimentation responsable.
- Les systèmes de gestion des connaissances permettent de recueillir et de partager les enseignements et les bonnes pratiques liés à l'IA.
- Le développement professionnel continu est intégré dans les pratiques organisationnelles.
- Le personnel est habilité à proposer et à évaluer les innovations en matière d'IA.
- Des processus optimisés de collaboration entre l'humain et l'IA existent dans toutes les fonctions concernées.

Impact démocratique

- Une prise de décision et une efficacité institutionnelle améliorées sont la norme dans toutes les fonctions parlementaires.
- Les processus démocratiques sont renforcés grâce à la rédaction des textes législatifs, à l'évaluation d'impact et au contrôle assistés par l'IA.
- La participation des citoyens est considérablement améliorée grâce à des services parlementaires accessibles, réactifs et optimisés par l'IA.
- Les capacités de planification de scénarios et de modélisation des politiques renforcent la capacité du parlement à évaluer les options en matière de législation.
- Les valeurs démocratiques sont activement préservées grâce à un suivi continu et à une remontée transparente des informations sur les résultats de l'IA.
- Le parlement est considéré en interne et en externe comme un modèle d'usage responsable et démocratique de l'IA.



Axes prioritaires pour progresser

Intégration dans l'institution

- **Intégration dans les processus de travail** : intégrer naturellement l'IA dans toutes les fonctions parlementaires.
- **Aide avancée à la décision** : utiliser des systèmes d'IA pour faciliter l'analyse complexe des politiques, la rédaction des textes législatifs et l'évaluation d'impact.
- **Capacités prédictives** : utiliser l'IA pour la planification de scénarios, la modélisation des politiques et la prévision des résultats législatifs.
- **Innovation continue** : encourager le personnel à identifier de manière proactive de nouvelles applications et améliorations en matière d'IA.

Gouvernance à maturité

- **Audit des algorithmes** : évaluer régulièrement et systématiquement l'équité, l'exactitude et l'impact démocratique des systèmes d'IA.
- **Suivi en temps réel** : assurer un suivi continu grâce à la détection automatisée des anomalies et au contrôle qualité.
- **Politiques adaptatives** : définir des cadres dynamiques qui évoluent au gré des progrès technologiques et de l'expérience opérationnelle.
- **Redevabilité globale** : mettre en place des structures de responsabilité claires pour toutes les décisions et tous les résultats liés à l'IA.

L'excellence dans la pratique

- **Intégration interfonctionnelle** : favoriser une collaboration harmonieuse entre les experts techniques et parlementaires.
- **Gestion des connaissances** : recueillir et partager systématiquement les enseignements et les bonnes pratiques liés à l'IA.
- **Collaboration entre l'humain et l'IA** : trouver un équilibre optimal entre les capacités de l'IA et la supervision humaine.
- **Culture de l'innovation** : s'engager au niveau de l'institution en faveur d'une expérimentation et d'une amélioration responsables.

Position de leadership et d'influence

- **Expert du secteur** : faire du parlement un modèle dont les autres peuvent s'inspirer grâce à la collaboration et au partage des connaissances.
- **Reconnaissance internationale** : devenir un leader reconnu dans l'adoption démocratique de l'IA.
- **Contribution à la recherche** : participer activement à la recherche universitaire et politique sur l'IA dans les institutions démocratiques.
- **Établissement de normes** : contribuer à l'élaboration de normes et de cadres parlementaires en matière d'IA.



Indicateurs de réussite

- L'IA est intégrée de manière transparente dans toutes les fonctions principales concernées.
- Le parlement est considéré comme un modèle par d'autres institutions.
- Le parlement contribue à l'élaboration de normes internationales en matière d'IA.
- Il est possible de démontrer que les processus démocratiques sont améliorés.
- Des capacités prédictives et analytiques avancées sont opérationnelles.
- Un système complet de gestion des connaissances pour l'IA a été mis en place.

Préparation au niveau suivant

Analyse prospective des technologies émergentes

- Votre parlement assure-t-il un suivi systématique des capacités de l'IA de nouvelle génération ?
- Votre institution dispose-t-elle des capacités de recherche et de la tolérance au risque requises pour une adoption précoce ?

État de préparation pour une contribution mondiale

- Quelles idées, structures ou pratiques uniques pourraient profiter à la communauté parlementaire internationale ?
- Vos expériences sont-elles documentées de manière à pouvoir être partagées ?

Capacité de recherche et rôle de premier plan dans la réflexion

- Votre parlement peut-il contribuer à la recherche universitaire et à l'élaboration de politiques publiques en matière d'IA dans les institutions démocratiques par des partenariats avec des universités ou des organisations internationales ?

Participation à la définition de normes

- Êtes-vous en mesure de contribuer à l'élaboration de normes internationales ?
- Le personnel dispose-t-il de l'expertise, du temps et du soutien nécessaires pour s'engager dans des processus mondiaux ?

Développement d'une gouvernance anticipative

- Vos cadres de gouvernance sont-ils suffisamment souples pour prendre en compte des technologies d'IA qui n'existent pas encore tout en préservant les garanties démocratiques ?



Le parlement joue un rôle pionnier et se positionne en leader mondial dans le domaine de l'IA parlementaire.

Caractéristiques fondamentales

Gouvernance

- Les cadres de gouvernance anticipative du parlement sont capables de traiter les technologies émergentes tout en maintenant les garanties démocratiques.
- Le parlement participe à la définition de normes mondiales et contribue à l'élaboration de normes internationales relatives à un usage éthique de l'IA.
- Des cadres ont été mis en place pour évaluer et gérer des technologies d'IA qui n'existent pas encore.
- Le parlement joue un rôle de chef de file en matière de gouvernance éthique de l'IA pour les institutions démocratiques.
- L'analyse systématique et l'évaluation des technologies émergentes sont intégrées dans les processus de gouvernance.

Capacités techniques

- Le parlement est l'un des premiers à adopter des technologies et capacités émergentes en matière d'IA à mesure qu'elles se développent.
- Les systèmes autonomes sont déployés avec précaution, sous le contrôle de robustes mécanismes de supervision.
- L'innovation interdomaine est très répandue, avec une intégration avancée couvrant plusieurs fonctions parlementaires.
- Les approches de développement de nouvelle génération ouvrent la voie à de nouvelles applications.
- Une architecture souple et adaptative prête pour les capacités futures de l'IA et l'évolution des besoins.
- Des applications de pointe favorisent l'innovation démocratique.

Capacités organisationnelles

- Le parlement a mis en place des capacités de recherche et développement, et il contribue à la recherche universitaire et à l'élaboration de politiques publiques en matière d'IA dans les institutions démocratiques.
- Le rôle de premier plan du parlement est reconnu à l'échelle mondiale, l'institution servant de modèle à d'autres.
- Une culture de formation continue est en place, des membres du personnel étant considérés comme des experts et des innovateurs.
- Le parlement propose activement des services de renforcement des capacités et de mentorat à d'autres parlements dans leur parcours de développement de l'IA.
- Les capacités de nouvelle génération sont systématiquement identifiées, testées et déployées grâce au processus d'innovation du parlement.
- Le parlement s'est engagé au niveau de l'institution en faveur d'une expérimentation et d'une amélioration continue responsables.



Caractéristiques fondamentales

Impact démocratique

- Le parlement utilise l'IA de manière avancée et responsable pour soutenir l'innovation et le renforcement de la démocratie.
- Le parlement influe sur la manière dont l'IA façonne les processus et les institutions démocratiques à l'échelle mondiale.
- Le parlement joue un rôle de leader d'opinion et contribue au débat mondial sur l'IA dans la démocratie.
- Le parlement contribue systématiquement au développement et à l'adaptation des processus démocratiques grâce à une adoption responsable de l'IA.
- Des capacités analytiques avancées améliorent la représentation et l'efficacité législative.
- La participation et la mobilisation des citoyens sont profondément transformées par les applications innovantes de l'IA que le parlement a mis en place.
- Le parlement établit des critères de référence pour les valeurs démocratiques dans l'usage de l'IA, influant ainsi sur les pratiques et les normes internationales.

Domaines prioritaires pour conserver le niveau

Applications de pointe

- **Intégration des technologies émergentes** : adopter rapidement les nouvelles capacités de l'IA, dès leur développement.
- **Innovation interdomaine** : déployer des applications d'IA couvrant plusieurs fonctions, avec une intégration avancée.
- **Systèmes autonomes** : gérer avec vigilance le déploiement de l'IA autonome, avec une supervision rigoureuse.
- **Innovation démocratique** : utiliser l'IA pour renforcer la participation, la représentation et la gouvernance démocratiques.

Rôle de chef de file au plan mondial

- **Établissement de normes internationales** : jouer un rôle de premier plan en matière d'élaboration de normes mondiales pour l'IA dans les institutions démocratiques.
- **Partage des connaissances** : publier régulièrement des travaux de recherche, des cadres conceptuels et des études de cas.
- **Renforcement des capacités** : accompagner d'autres parlements par le biais de partenariats et de programmes.
- **Rôle de premier plan en matière de recherche** : mener des recherches novatrices sur le rôle de l'IA dans la gouvernance démocratique.



Domaines prioritaires pour conserver le niveau

Développement continu

- **Préparation pour l'avenir** : effectuer systématiquement une analyse prospective et une évaluation des technologies émergentes.
- **Architecture adaptative** : veiller à ce que les systèmes, de par leur souplesse, s'adaptent aux nouvelles capacités de l'IA et à l'évolution des besoins.
- **Rôle de premier plan en matière d'éthique** : établir des normes mondiales pour un usage éthique de l'IA dans les institutions démocratiques.
- **Pipeline d'innovation** : adopter une approche systématique pour identifier, tester et déployer les capacités de nouvelle génération.

Impact transformateur

- **Gouvernance anticipative** : établir des cadres pour évaluer et gérer les technologies émergentes.
- **Influence mondiale** : orienter le discours international sur l'IA en matière de démocratie.
- **Rôle de premier plan dans la réflexion** : positionner le parlement comme une autorité mondiale reconnue en matière de mise en œuvre démocratique de l'IA.
- **Changement systémique** : contribuer au développement et à l'adaptation des processus démocratiques grâce à une adoption responsable de l'IA.

Indicateurs de réussite

- Le parlement est régulièrement l'un des premiers à adopter les technologies émergentes en matière d'IA.
- Le parlement joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes internationales.
- Le parlement soutient plusieurs autres parlements dans leur démarche de développement de l'IA.
- Le parlement publie des travaux de recherche cités dans le monde entier.
- Les cadres de gouvernance anticipative sont opérationnels.
- Le parlement est considéré comme un chef de file dans la réflexion sur l'IA démocratique.

Relations entre le présent Cadre et les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements*

Les [*Lignes directrices pour l'IA dans les parlements de l'UIP*](#) proposent des conseils pratiques et exhaustifs pour aider les parlements à adopter et à mettre en œuvre l'IA de manière responsable. Élaborées conjointement par le personnel parlementaire et des experts, les Lignes directrices couvrent des domaines essentiels tels que la gouvernance stratégique, la gestion des risques, les principes éthiques, la formation à la maîtrise des données et la mise en œuvre technique.

Les Lignes directrices proposent à la fois des conseils stratégiques de haut niveau aux dirigeants parlementaires et des orientations opérationnelles détaillées au personnel technique, abordant tous les aspects, de la mise en place de structures de gouvernance de l'IA à la gestion des risques de sécurité et à la garantie d'une supervision humaine. Il s'agit d'une ressource fondamentale que les parlements peuvent adapter à leur contexte, leur culture et leurs capacités spécifiques, afin de les aider dans leur démarche vers une adoption efficace et éthique de l'IA.

Les Lignes directrices s'articulent autour de trois grands axes :

- Concepts clés
 - ↳ Rôle de l'IA au sein des parlements
 - ↳ Risques et difficultés pour les parlements
 - ↳ Cohérence par rapport aux normes et cadres nationaux et internationaux en matière d'IA
 - ↳ Coopération interparlementaire pour l'IA
- Stratégie
 - ↳ Actions stratégiques pour la gouvernance de l'IA
 - ↳ Risques et biais génériques
 - ↳ Principes éthiques
 - ↳ Présentation des applications d'IA
 - ↳ Formation à la maîtrise des données et de l'IA
- Planification et mise en œuvre
 - ↳ Gestion du portefeuille de projets
 - ↳ Gouvernance des données
 - ↳ Gestion de la sécurité
 - ↳ Gestion des risques
 - ↳ Développement des systèmes

Pour utiliser cette section, vous devez connaître les Lignes directrices et y avoir accès.

Mettre en pratique les Lignes directrices

Le tableau de correspondance ci-dessous montre comment les Lignes directrices se traduisent dans la pratique à tous les niveaux de maturité définis dans le présent Cadre, créant ainsi une feuille de route dans laquelle chaque ligne directrice (ou sous-ligne directrice) évolue en termes de portée et de sophistication à mesure que les parlements progressent dans leur parcours d'IA.

Une conclusion importante qui ressort du tableau 3 (ci-dessous) est que les Lignes directrices ne sont pas normatives dans leur ordre d'application, mais plutôt modulables dans leur mise en œuvre. Tous les domaines couverts par les Lignes directrices – des actions stratégiques à la cohérence par rapport aux normes – s'appliquent à tous les niveaux de maturité, avec toutefois un degré d'intégration organisationnelle et de sophistication qui s'accroît. Ce qui distingue les niveaux de maturité, ce n'est pas la ou les (sous-)lignes directrices qui s'appliquent, mais plutôt la manière dont elles sont mises en œuvre, leur degré d'intégration dans les activités, le niveau d'automatisation ou de prédictivité des processus et, en fin de compte, le positionnement du parlement en termes d'adoption et de leadership en matière d'IA.

Au niveau 1 (initial), les parlements se concentrent sur les éléments fondamentaux : mise en place de structures de gouvernance de base, réalisation d'évaluations initiales des risques, identification des scénarios d'utilisation de l'IA, formation de base du personnel et évaluation de la conformité avec les cadres nationaux. À ce stade, les Lignes directrices visent à sensibiliser et à créer une structure de gouvernance minimale viable.

À mesure que les parlements progressent vers le niveau 2 (émergent), les Lignes directrices passent d'un caractère fondamental à un caractère systématique. La gouvernance devient plus complète, avec l'émergence de cadres éthiques détaillés et de mécanismes d'application. La gestion des risques devient systématique plutôt que ad hoc, les stratégies d'atténuation des biais sont formalisées et la mise en œuvre technique dépasse le stade des projets pilotes pour inclure des considérations en matière d'approvisionnement et des cadres de développement structurés. La gouvernance des données évolue, passant d'une évaluation de base à la définition de fonctions en matière de propriété et de gestion. Il faut noter que le renforcement des capacités devient spécifique à chaque fonction plutôt que général, et que la coopération interparlementaire passe d'une participation passive à un partage actif des connaissances.

Au niveau 3 (mise en œuvre), les Lignes directrices mettent l'accent sur une application globale et une intégration interfonctionnelle. La gouvernance devient pleinement opérationnelle, avec un suivi de la conformité et une remontée transparente des informations. La gestion des risques s'étend sur l'ensemble du cycle de vie du projet. Les applications d'IA s'étendent systématiquement à plusieurs fonctions parlementaires, et les cadres de gestion de portefeuilles garantissent un déploiement coordonné. Les Lignes directrices mettent l'accent sur des processus d'engagement structurés et des initiatives conjointes avec d'autres parlements, tandis que les systèmes de formation s'intègrent dans la pratique institutionnelle.

Les niveaux 4 (intégration) et 5 (leadership) représentent des plateaux de maturité pour lesquels les Lignes directrices mettent l'accent sur l'intégration naturelle au sein de l'institution et sur l'innovation. Au niveau 4, la gouvernance devient adaptative grâce au suivi en temps réel, les systèmes de sécurité sont intégrés et continus, et la participation des parties prenantes est intégrée aux activités quotidiennes. Au niveau 5, les parlements assument des rôles de premier plan : ils établissent des normes mondiales, élaborent des cadres de gestion prédictive, participent au renforcement des capacités internationales et contribuent à l'élaboration et à l'adaptation des normes mondiales en matière de gouvernance de l'IA.

En croisant des lignes directrices (ou sous-lignes directrices) spécifiques avec des niveaux de maturité – allant de l'approche ad hoc jusqu'au leadership en matière d'innovation – les parlements peuvent hiérarchiser leurs efforts et se concentrer sur la meilleure façon d'accompagner le niveau actuel de développement de leur IA. Cela aide les parlements appliquant les Lignes directrices à élaborer une feuille de route et à comprendre quelles (sous-)lignes directrices sont susceptibles d'être les plus pertinentes à chaque étape de leur parcours d'IA.

Tableau 3 : Relations entre le présent Cadre et les *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements*

Ligne directrice ou sous-ligne directrice	Cadre : Niveau de maturité				
	Niveau 1 Initial	Niveau 2 Émergent	Niveau 3 Mise en œuvre	Niveau 4 Intégration	Niveau 5 Position de leadership
STRATÉGIE ET GOUVERNANCE					
Actions stratégiques > Gouvernance de l'IA	Structure de gouvernance définie, organisme de gouvernance de l'IA, cadre politique préliminaire	Politique globale de gouvernance de l'IA, mécanismes de supervision renforcés	Application des politiques, mise en œuvre d'un cadre global	Systèmes de gouvernance adaptative, suivi en temps réel	Définition de normes mondiales, cadres anticipatifs
Actions stratégiques > Politique et structure	Rôles définis, équipe multidisciplinaire mise en place, structure de gouvernance de base	Politiques détaillées en matière d'IA, groupes de travail, mécanismes d'application	Mise en œuvre complète de la politique, contrôle de la conformité	Cadres politiques intégrés, gouvernance à maturité	Modèles de gouvernance de nouvelle génération
Actions stratégiques > Stratégie et innovation	Développement d'une vision, planification stratégique, petits projets pilotes	Culture de l'innovation, stratégie pilote systématique	Déploiement stratégique, mesure des performances	Innovation continue, engagement au niveau de l'institution	Chef de file mondial en matière d'innovation, préparation pour l'avenir
Actions stratégiques > Implication des parties prenantes	Identification des parties prenantes, implication initiale au sein du parlement	Implication élargie, systèmes de retour d'information, partenariats externes	Processus d'implication structurés, intégration des parties prenantes	Implication intégrée des parties prenantes, équipes interfonctionnelles	Rôle de premier plan en matière de coopération internationale, renforcement des capacités

Ligne directrice ou sous-ligne directrice	Cadre : Niveau de maturité				
	Niveau 1 Initial	Niveau 2 Émergent	Niveau 3 Mise en œuvre	Niveau 4 Intégration	Niveau 5 Position de leadership
GESTION DES RISQUES ET ÉTHIQUE					
Risques et biais génériques	Identification des risques, cadre de base, sensibilisation initiale aux biais	Évaluation systématique des risques, stratégies d'atténuation des biais	Gestion avancée des risques, contrôles complets des biais	Suivi des risques en temps réel, détection automatisée des biais	Cadres de gestion des risques de nouvelle génération, gestion prédictive
Principes éthiques (les huit)	Cadre éthique de base, élaboration d'un code d'éthique	Mise en œuvre complète des huit principes, politiques globales	Conformité éthique systématique, mécanismes de suivi	Systèmes éthiques intégrés, audit des algorithmes	Normes éthiques mondiales, rôle de premier plan en matière d'éthique
Gestion des risques	Processus de gestion des risques fondamentaux, inventaire initial des risques	Trois questions évaluées, évaluation systématique	Gestion des risques tout au long du cycle de vie, traitement avancé	Suivi automatisé des risques, analyse continue	Gestion prédictive des risques, contrôles anticipatifs
MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE					
Rôle de l'IA au sein des parlements	Identification des scénarios d'utilisation, cartographie des opportunités	Recherche législative, automatisation administrative, services aux administrés	Applications parlementaires avancées, déploiement systématique	Intégration interfonctionnelle, intégration des flux de travail	Applications de pointe, innovation démocratique
Présentation des applications d'IA	—	Projets pilotes à faible risque, considérations relatives aux approvisionnements, évaluation des fournisseurs	Déploiement systématique, stratégie de mise en œuvre	Intégration des flux de travail, intégration opérationnelle	Applications de nouvelle génération, technologies émergentes
Gestion du portefeuille de projets	—	Approche STEP, projets pilotes systématiques, portefeuille de base	Mise à l'échelle du portefeuille, mesure des performances, harmonisation stratégique	Gestion avancée de portefeuille, innovation continue	Leadership en matière de portefeuille d'innovations, partage des meilleures pratiques
Développement des systèmes	Cadres de développement de base, évaluation des infrastructures	Cycle de vie structuré, modèles de déploiement, méthodes agiles	Solutions parlementaires personnalisées, intégration avancée	Processus de développement sophistiqués, automatisation	Approches de développement de nouvelle génération, innovation

Ligne directrice ou sous-ligne directrice	Cadre : Niveau de maturité				
	Niveau 1 Initial	Niveau 2 Émergent	Niveau 3 Mise en œuvre	Niveau 4 Intégration	Niveau 5 Position de leadership
DONNÉES ET SÉCURITÉ					
Gouvernance des données	Évaluation des données de base, identification des propriétaires	Propriété des données, fonctions de gestion, processus qualité	Plates-formes de données unifiées, gouvernance globale	Intégration avancée des données, gouvernance automatisée	Innovation en matière de gouvernance des données, normes mondiales
Gestion de la sécurité	Mesures de sécurité de base, évaluation des menaces	Mesures de cybersécurité spécifiques à l'IA, protocoles	Contrôles techniques, organisationnels, humains et physiques	Systèmes de sécurité intégrés, suivi continu	Cadres de sécurité de nouvelle génération, innovation
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COOPÉRATION					
Formation à la maîtrise des données et à la maîtrise de l'IA	Évaluation de référence, programmes de formation de base	Formation spécialisée par fonction, développement d'un réseau de référents	Systèmes avancés de formation, expertise intégrée	Culture de la formation continue, compétences transversales	Leadership mondial en matière de formation, rôle de premier plan dans la réflexion
Coopération interparlementaire pour l'IA	Participation à des réseaux, partage d'expériences, collaboration précoce	Participation active, partage des connaissances, études de cas	Initiatives conjointes, élaboration de normes, partenariats	Rôle de premier plan dans les réseaux de coopération, renforcement des capacités	Définition de normes mondiales, influence internationale
COHÉRENCE ET NORMES					
Cohérence par rapport aux normes et cadres nationaux et internationaux en matière d'IA	Cadres de recherche, évaluation des exigences de conformité	Suivi continu de la cohérence, ajustement des politiques	Systèmes de conformité totale, cohérence systématique	Gestion avancée de la conformité, suivi automatisé	Contribution à l'élaboration de normes mondiales, rôle de premier plan dans la réflexion

Conclusion

L'adoption de l'IA dans les parlements représente une opportunité importante et un défi complexe. Alors que l'IA continue de remodeler la gouvernance démocratique dans le monde, les parlements doivent évoluer avec prudence dans cette transformation, en trouvant un juste équilibre entre l'innovation et la préservation des valeurs démocratiques, de la transparence et de la confiance des citoyens. Le présent Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements a été développé pour soutenir cet effort crucial.

Ce Cadre offre aux parlements une approche structurée mais souple de l'adoption de l'IA, tenant compte du fait que le parcours de chaque parlement sera différent. Grâce à ses six niveaux de maturité, il propose une progression claire, adaptable à la situation particulière de chaque parlement.

Le principe de souplesse est au cœur de ce Cadre. Chaque institution opère selon son propre système constitutionnel, est confrontée à des contraintes budgétaires distinctes et poursuit des objectifs stratégiques variés. Chaque parlement doit déterminer les niveaux de maturité les plus appropriés à son contexte spécifique. En évaluant chaque domaine de développement de manière indépendante, les parlements peuvent identifier leurs points forts et les domaines nécessitant une attention particulière, ce qui leur permet d'orienter leur planification stratégique et leurs choix d'investissement.

Les parlements doivent réexaminer ce Cadre à intervalles réguliers, en tirant les enseignements des expériences de leurs pairs, tout en restant ancrés dans leur propre réalité institutionnelle.

Le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP poursuivra son travail d'accompagnement des parlements dans leur transition vers l'IA. Grâce à une coopération interparlementaire constante, au partage des connaissances et au renforcement des capacités, les parlements peuvent collectivement se renforcer pour s'adapter à l'ère numérique.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50

F +41 22 919 41 60

E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5

Case postale 330

1218 Le Grand-Saconnex

Genève, Suisse

www.ipu.org